

HAUTVILLERS

Le Trait d'Union

BULLETIN D'INFORMATION DES HABITANTS D'HAUTVILLERS-OUVILLE

OUVILLE

Le 2 décembre 2019



Le Maire, le Conseil Municipal,

Et le Personnel Communal



Vous souhaitent

De joyeuses fêtes de fin d'Année !



Compte-Rendu de la Réunion du Conseil Municipal du 19 novembre 2019

Présents : Mmes ROSIAUX, CHORON, MOREL et MM. BUISINE, COULON, LEVEQUE, TAVERNIER, GEST, CHOPIN.

Procurations de Grégory PRUVOT à Sylvie MOREL et de François ETIENNE à Marie-Danièle ROSIAUX.

Absents : Mélanie DECAYEUX et Romain MASSALON.

I – Projet de salle des fêtes :



Le Maire fait état de la procédure en cours et rappelle les différentes étapes du projet de lancement

de construction d'une salle des fêtes, projet approuvé par le conseil municipal le 05 février 2019 par 10 voix pour et 2 abstentions (Pierre Lévêque et Laurent Tavernier).

Rappel de l'évolution de ce projet :

Le 25 février 2019 : demande de consultation pour avis et conseils auprès du CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement) dépendant du Conseil Départemental de la Somme.

Le 12/03/2019 : Rendez-vous avec Madame Thérèse Rauwel, architecte au CAUE; (compte rendu de cette visite reçu le 26/03/2019).

Le 7 mai : choix d'une Assistante à Maîtrise d'Ouvrage. Le cabinet ETAC (Economie-Technique-Assistance et Construction) de Coulogne (62) est retenu pour un montant d'honoraires de 13 260.00 euros.

Après la réunion de conseil du **21 mai 2019** : transmission des souhaits du conseil municipal à l'A.M.O. (Cf. le Trait d'Union du 24/06/2019).

Le 28 juin : réception du programme de l'opération et de l'estimation financière.

Compte tenu de l'évaluation trop élevée de l'opération, il est demandé au cabinet ETAC de revoir ses propositions, ainsi que la surface de la salle passant de 250 m² à 150 m².

Le 15 octobre 2019 : Lancement de l'opération et convocation de la Commission d'Appel d'Offres du conseil municipal. Dans un premier temps, les membres de la CAO, sélectionnent 3 architectes parmi 16 propositions reçues.

Un deuxième appel d'offres restreint est ensuite lancé et c'est le cabinet d'architecte Arnaud ZISSELER d'Abbeville qui est choisi par les membres de la CAO lors de la réunion du 19 novembre.

C'est donc ce cabinet qui est désormais chargé de remettre une proposition détaillée, aussi bien au niveau de l'estimation financière que sur les caractéristiques architecturales du futur bâtiment.

Pierre LEVEQUE s'insurge contre ce projet et s'étonne que la procédure soit aussi avancée alors que, selon lui, le projet de salle polyvalente n'a pas été validé par le conseil. Le Maire lui rappelle que toutes les procédures ont été respectées et que malgré la non-approbation du projet par Pierre LEVEQUE & Laurent TAVERNIER, la majorité du conseil a voté en faveur de cette construction qui, d'ailleurs, avait été inscrite au **budget 2019**.

Il est rappelé que l'intégralité des décisions prises par les conseillers est relatée dans chaque Trait-d'Union distribué aux habitants. (Cf. les comptes – rendus des 05 février, 21 mai et 5 septembre 2019).

Jean-Claude Buisine précise que l'Etat a fixé au 31 décembre 2019 le dépôt des dossiers de subventions. Par conséquent il est demandé à l'AMO et au cabinet d'Architecture d'Arnaud Zisseler de préparer les dossiers pour le 15 décembre dernier délai.

II – Aménagement du chemin d'Ouille à Abbeville :

Lors d'un fort orage en septembre 2014, 4 habitations d'Ouille ont été gravement inondées.



A la demande du maire, la Chambre d'Agriculture, dans son rapport du 9 novembre 2015, préconisait des travaux d'aménagement du chemin d'Ouille à Abbeville situé derrière les propriétés qui le longent, afin d'éviter de nouvelles coulées de boue.

Il s'avère toutefois que des agriculteurs ont enfoui un tuyau d'irrigation dans ce chemin communal, sans autorisation, et que l'aménagement préconisé par la Chambre d'Agriculture prévoit la création d'un fossé nécessitant la dépose de ces tuyaux.

Plusieurs propositions chiffrées ont été transmises en mairie :



-6.435 € HT par l'entreprise TELLIER qui se conforme strictement aux préconisations de la Chambre d'Agriculture, c'est-à-dire avec enlèvement des tuyaux,

-13.826 € HT par l'entreprise TRANCART pour une prestation équivalente,

-18.709 € HT par l'entreprise TRANCART qui propose une option avec construction d'une digue d'1 mètre de haut qui permettrait de laisser en place le système d'irrigation de l'entreprise agricole.

La question est : est-ce que la collectivité doit payer pour préserver un système d'irrigation privé installé sans autorisation sur le domaine public ?

Pierre LEVEQUE étant partie-prenante dans l'entreprise agricole ayant enfoui son système d'irrigation dans le chemin, il lui est demandé s'il peut envisager une participation du GAEC dans le cadre de ces travaux, en particulier pour l'option préservant les tuyaux.

M. LEVEQUE demande à y réfléchir avec ses collègues.

Il lui est donné jusque fin novembre pour donner sa réponse.

A défaut, le maire signera un des deux devis intégrant la dépose des tuyaux.

III – Informations diverses du Maire :

✓ Le Maire fait part d'une information du député Emmanuel MAQUET datée du 14/11/2019 expliquant la procédure de compensation de la disparition progressive de la Taxe d'Habitation.

La perte du produit communal de la TH sera compensée par le transfert de la part départementale de la Taxe d'Habitation au profit des communes avec une perte dans le nouveau calcul pour la commune de 15 805€.



✓ Il est demandé au conseil municipal de délibérer sur l'intégration des communes de Sailly-Flibeaucourt et Le Titre dans le Syndicat d'Adduction en Eau Potable de Nouvion (SAEP).

Les conseillers n'y voyant aucune objection et ce transfert étant de toute façon obligatoire, cette intégration est votée à l'unanimité.

✓ La nouvelle association des parents d'élèves du Regroupement Pédagogique Intercommunal baptisée « **TOUS A L'ABORDAGE** », regroupant les élèves des écoles du RPI de Buigny-Saint-Maclou, a sollicité une aide financière auprès des cinq communes du RPI.

Cette association a pour but de créer et développer les activités scolaires et culturelles des élèves du regroupement.

A l'unanimité, les conseillers décident de verser une subvention de **200 €** à cette association.

✓ A propos des travaux sur l'éclairage communal et plus particulièrement du changement des ampoules des lampadaires par des « blocs basse-consommation » le maire informe les conseillers municipaux que les économies de consommation s'élèveront chaque année à 42 % suivant une information de la Fédération d'Electricité.

✓ L'arbre de Noël des enfants se tiendra le samedi 14 décembre à 20H30. Un magicien animera la soirée.

✓ Le Goûter de Noël des aînés se déroulera quant à lui le mercredi 18 décembre après-midi.

78 aînés sont invités, 37 hommes et 41 femmes de 65 ans et plus. Et 24 parmi eux vivent seuls.

IV – Questions diverses :

✓ Patrice CHOPIN signale une fuite à la gouttière de l'église. Un couvreur sera contacté pour la réparer.

✓ Sylvie MOREL souhaiterait quelques précisions sur la nouvelle organisation de distribution des jouets aux enfants pour Noël. Les années précédentes, trop de jouets n'étaient pas retirés par les parents. Cette année, ils seront distribués après inscription, ce qui évitera des dépenses inutiles pour des jouets parfois non exploitables les années suivantes.

Cinéma



L'Espace Ponthieu-Marquenterre qui gère le cinéma *Le Cyrano* à Crécy-en-Ponthieu diffuse un programme qui suit l'actualité cinématographique de près et dans une salle très agréable.

Des coupons de réduction sont disponibles en mairie et vous permettent d'obtenir une réduction du prix des places

Recensement National



Nous rappelons **aux jeunes, garçons et filles**, qu'ils doivent se rendre en mairie dans le courant du mois où ils atteignent leurs **16 ans**, afin de participer au **Recensement National** (ancien Recensement Militaire). Cette démarche est **OBLIGATOIRE**.

Selon les informations qui nous sont communiquées par divers organismes, notamment l'INSEE, certains d'entre vous peuvent être contactés par la mairie. Mais cette convocation n'est pas systématique... Nous vous conseillons donc de ne pas attendre d'être convoqué(e) et de vous rendre de vous-même, en mairie, muni(e) du livret de famille.

Lors de votre recensement, une attestation vous sera remise ; cette attestation est indispensable pour toute inscription aux examens, concours, permis de conduire...

Plus de renseignements sur le site :

www.defense.gouv.fr/jdc

Fermeture de la mairie

Le secrétariat de la mairie sera fermé du 23 décembre 2019 au 5 janvier 2020 inclus.

Le Maire et les Adjoints restent bien entendu à votre disposition en cas d'urgence durant cette période

Inscription sur la liste électorale



Les modalités d'inscription sur les listes électorales sont modifiées depuis le 1^{er} janvier 2019. Désormais, la date limite d'inscription du 31 décembre n'est plus impérative.

L'inscription est dorénavant possible jusqu'à 6 semaines précédant un scrutin.

Pour les élections municipales qui se dérouleront les 15 et 22 mars 2020, l'inscription est donc possible jusqu'au 7 février 2020

Rappel : Décharges sauvages



Les décharges à ciel ouvert de ce type sont source de pollution (voir sur photo : tôle en fibro-ciment, donc rejet d'amiante) et interdites, même sur un terrain privé.

Ces deux décharges représentées ici sont situées en bordure du chemin rural entre Hautvillers et Ouville.

POUR RAPPEL :

Adresse des déchetteries communautaires :
- Chemin du Moulin à NOYELLES-SUR-MER,
- Route de Gapennes à AGENVILLERS.